

Compte rendu de la séance du mercredi 18 mai 2016

Date de convocation 11/05/2016

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Cédric RUAULT, Laurence RIVIERE, Frédéric BOYER, Cédric LOUBET, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD, Yvette CROUZET

Absents représentés : Franck SANSUS par Alain BRUYERE, Thierry GRIFFEL par Philippe PIETRAVALLE

Secrétaire de la séance: Éric SICARD

Ordre du jour:

- Fusion des communautés des communes prévue par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Tarn
- Avis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou
- Modification des statuts du SDET
- Avis sur le projet de 2° PLH (Plan Local Habitat) de la communauté de communes Tarn et Dadou
- Décision modificative BP Assainissement : affinage de la nomenclature
- Décision modificative BP commune : erreur de saisi
- Droit de chasse sur les terres communales
- Projet d'enquête publique : cession de chemins
- Fête du village
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Fusion des communautés de communes de "Tarn et Dadou", du "Rabastinois" et de "Vère Grésigne-Pays Salvagnacois" (DE 2016_031)

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn en date du 29 mars 2016

Monsieur le Maire présente l'arrêté préfectoral relatif au projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des trois communautés de communes de "Tarn et Dadou", et "Rabastinois" et "Vère-Grésigne et Pays Salvagnacois" ainsi que le projet de statuts du nouvel EPCI tel qu'il ressort de la fusion des statuts de chaque EPCI.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de périmètre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de fusion de la SDCI.

Proposition de dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou (DE 2016_032)

Vu que le schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn arrêté le 29 mars 2016 prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou auquel la commune de Puybegon adhère,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur cette dissolution.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou conformément au projet du SDCI.

Modification des statuts du SDET (DE 2016_033)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du SDET (Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn) en date du 11 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts dont le projet figure en annexe.

Après avoir en délibéré, conformément aux dispositions de l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification envisagée.

Avis sur le 2° PLH de la communauté de Communes Tarn et Dadou (DE 2016 034)

La communauté de communes de Tarn et Dadou a lancé le 28 janvier 2014 l'élaboration de son 2° Programme Local de l'Habitat pour le période 2016-2021 afin de définir son projet communautaire en matière de politique locale de l'habitat.

Après une phase d'élaboration, réalisée dans un cadre partenarial élargi, et en associant les communes à chaque étape, ce projet entre désormais dans sa phase d'adoption.

Après avoir arrêté le projet de 2° PLH le 7 avril 2016, la communauté de communes soumet ce projet de PLH pour avis des communes et du PETR.

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de 2° PLH (2016-2021)

Budget primitif assainissement : affinement de la nomenclature (DE 2016 035)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la prise en charge du budget assainissement par la Trésorerie de Graulhet une anomalie de nomenclature est remontée.

En effet, la nomenclature utilisait pour l'établissement du budget a été la M49 abrégé alors qu'il convient d'utiliser la M49 développée.

Les crédits votés resteront inchangés seul l'affinage des comptes doit être réalisé.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer la nomenclature utilisée pour le vote du budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de modifier la nomenclature du budget voté le 13 avril 2016 en appliquant la M49 développée
- le fichier modifié sera envoyé à la Sous-Préfecture et à la Trésorerie

Vote de crédits supplémentaires - Budget assainissement (DE 2016 038)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	4000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3740.68	
21532	Réseaux d'assainissement	4000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		4000.00
2031 (041)	Frais d'études		3740.68
TOTAL :		7740.68	7740.68
TOTAL :		7740.68	7740.68

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires suite à erreur de saisie - BP Commune (DE 2016 036)

Le Maire expose au Conseil Municipal que des erreurs de saisies et de reprise du résultat d'investissement se sont glissées lors du vote du budget, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes afin de régulariser la situation :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	4000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	5044.98	
020	Dépenses imprévues	-1044.98	
10223	TLE	3437.00	
102298	Reprise sur autres fonds	-3437.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		4000.00
TOTAL :		4000.00	4000.00
TOTAL :		4000.00	4000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Droit de chasse sur terrain communal (DE 2016 037)

La société de chasse communale de Puybegon procède à une mise à jour de ses fichiers.

Pour cela, le Président, Alain CROUZET, demande à renouveler l'autorisation de chasser sur les terres de la commune.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler l'autorisation de chasser sur les terres communales à la société de chasse communale de Puybegon à conditions de :

- préciser que ce droit de chasse pourra s'exercer dans la sapinière que dans la partie boisée (village interdit, abords du lotissement des sapins interdit, abords des maisons interdit selon la réglementation) sur une surface de 13 hectares 50 et sur le terrain situé sous le cimetière de Saint Sigismond d'une surface de 1 hectares 40

- lors des battues une attention particulière sera portée au balisage du chemin de dames fines afin d'éviter tout incident et ou accident avec les randonneurs.

Projet d'enquête publique

Monsieur le Maire propose de prévoir le lancement d'une enquête publique pour la vente de chemins ruraux.

Il invite les personnes susceptibles d'être intéressées à se présenter à la mairie.

Fête du village

Prévoir des tables pour le stand de l'association des parents d'élèves et le marché de producteurs.

Questions diverses :

- Dossier urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier de CU 081 215 16 T0010 opérationnel projetant le changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation pour l'exploitant va être délivrée "réalisable" suite aux avis favorables de la chambre d'agriculture et de la DDT.

A noter que le volet social du dossier (arrêté préfectoral d'insalubrité et d'interdiction d'habiter la maison de l'exploitant) a été prise en compte dans le choix de la décision.

- Association DALL DIAM

Monsieur le Maire fait part d'une demande de prêt de la salle de rencontres pour l'organisation de cours (danse et percussions) autour de la culture sénégalaise par le biais de l'association DALL DIAM.

Une réflexion est engagée sur l'utilisation de la salle par les associations qui ont un but lucratif (cours moyennant financement).

La question qui se pose : doit-on faire participer les associations occupantes aux frais d'entretiens de la salle ?

- Randonnée nocturne :

La prochaine randonnée nocturne est prévue le vendredi 16 septembre 2016.

- Contrat agent :

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de M. BIBAL Yannick jusqu'au 20 septembre 2016.

La séance est levée à 22h45.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	Représenté par BRUYERE Alain
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Absente
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	Absent
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	Représenté par PIETRAVALLE Philippe
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	

